

**Compte rendu  
de la réunion tenue  
à la salle du Club optimiste  
de Sainte-Sophie**

**le 29 mars 2012**

Préparé par



5524 Saint-Patrick, suite 378  
Montréal (Québec) H4E 1A8

## TABLE DES MATIÈRES

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1   | ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....   | 1  |
| 2   | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....   | 1  |
| 3   | ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2011 .....                                    | 1  |
| 4   | LE TRAITEMENT DES BOUES DE DÉCANTATION.....   | 2  |
| 5   | ACTIONS DE SUIVI.....   | 5  |
| 5.1 | Les usines d'Enerkem .....  | 5  |
| 5.2 | Demande de modifications aux décrets.....   | 6  |
| 5.3 | Remplacement de M. Roy au sein du Comité .....  | 8  |
| 5.4 | Les sites d'enfouissement concernés par la problématique des goélands.....                          | 9  |
| 5.5 | Planification d'une visite du site d'enfouissement.....   | 12 |
| 6   | RAPPORT D'ACTIVITÉS.....  | 13 |
| 6.1 | Registre des plaintes .....   | 13 |
| 6.2 | Visites du site Internet .....  | 13 |
| 7   | QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE : LA<br>SÉCURISATION DE L'ACCÈS AU SITE ..... | 14 |
| 8   | REPORTAGE DE L'ÉMISSION LES TESTEURS (VRAK.TV) SUR LE MÉTIER DE<br>FAUCONNIER.....                  | 14 |
| 9   | DIVERS.....   | 15 |
| 10  | PROCHAINE RÉUNION .....   | 15 |

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation sur le traitement des boues de décantation
- Annexe 4 Carte de localisation des colonies de goélands et des sites d'enfouissement de la région
- Annexe 5 Registre des visites sur le site Internet

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants et introduit Mmes Blanchette et Bazusky, membres de la Corporation de l'aménagement de la rivière Assomption (CARA) et nouvelles représentantes du milieu environnemental au sein du comité de vigilance de Sainte-Sophie (le Comité).

Un tour de table est ensuite réalisé afin de permettre une présentation des représentants de WM, des membres du Comité et des professionnels de *Transfert Environnement*.

Mme Blanchette prend quelques instants pour rappeler que la CARA est l'organisme de bassin versant responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre progressive de la gestion intégrée des ressources en eau du territoire du bassin versant L'Assomption.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

## **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Dussault demande à ajouter un point « Jugement de la Cour d'appel dans l'affaire du site d'enfouissement de Lachute ».

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

## **3 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2011**

Aucune modification n'est demandée; le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

## 4 LE TRAITEMENT DES BOUES DE DÉCANTATION

M. Ghislain Lacombe, ingénieur et directeur de l'ingénierie et de l'environnement, propose de donner davantage de détails sur le traitement des eaux de lixiviation. La présentation est disponible à l'Annexe 3.

Voici les normes et objectifs environnementaux de rejet associés à la concentration de zinc dans les eaux de lixiviation :

- Normes :
  - Limite maximale 0,17 mg/L
  - Moyenne mensuelle 0,07 mg/L
- Objectifs environnementaux de rejet: 0,12 mg/L à un débit de 1 000 mètres cube (m<sup>3</sup>)/jour

En 2010, WM a observé une augmentation du zinc dans les eaux de lixiviation. L'hypothèse a été émise que le zinc était libéré par les boues de décantation enfouies dans les cellules. En conséquence, les actions suivantes furent posées :

- Nettoyage des bassins post-égalisation et de polissage.
- Installation d'agitateurs dans le bassin d'accumulation pour enlever le CO<sub>2</sub> et ainsi augmenter le pH en amont du réacteur biologique séquentiel (RBS). Cette augmentation du pH provoque la transformation du zinc soluble en zinc particulaire qui précipite au fond du bassin. Ces agitateurs ne peuvent fonctionner durant l'hiver : ils ont donc constitué une solution rapide mais temporaire, en attendant de trouver une solution durable.
- Essai de dosage de soude caustique et de sulfate ferrique en aval du RBS pour faire précipiter le zinc. Cet ajout de produit constitue un traitement tertiaire des eaux de lixiviation qui constituerait la solution durable recherchée.

Aujourd'hui, la situation est rétablie puisque les normes en vigueur sont à nouveau respectées.

M. Lacombe prend ensuite quelques instants pour effectuer une démonstration pratique. Il verse un échantillon d'eau prélevé à la sortie du RBS dans un contenant, puis y ajoute une dose de sulfate ferreux. Les participants ont ainsi pu constater que l'échantillon d'eau, trouble, s'éclaircissait progressivement, au fur et à mesure que le zinc précipitait au fond du contenant.

M. Lacombe poursuit son exposé en expliquant que WM a, par la suite, travaillé à enlever les nouvelles boues formées par ce traitement tertiaire. WM a fait appel à la

technologie des géotubes. Les géotubes constituent des gros sacs en plastique qui sont installés sur des plateformes étanches. Les boues de décantation sont transférées dans ces sacs qui se remplissent progressivement. Sous la pression de ce liquide injecté dans la poche, l'eau finit par percoler et sortir du sac, tandis que les particules fines sont retenues par le géotube qui joue donc un rôle de sac filtrant.

Le sac est utilisé sur un cycle annuel : il est rempli sur une période de trois mois puis le processus de solidification de la boue commence. La période de gel et dégel permet en effet de faire sortir l'eau des boues, afin d'obtenir une boue asséchée et plus maniable. Cette boue est alors ramassée, chargée sur des camions puis enfouie dans les cellules du site.

Il a été estimé que le nouveau traitement tertiaire des eaux de lixiviation entraînerait la formation de 1500 m<sup>3</sup> de boues avec une siccité de 3 %. Les boues sont constituées d'eau et de matières sèches. La siccité est le pourcentage de matière sèche. Ainsi, une boue avec une siccité de 10 % présente une humidité de 90 %. Grâce au géotube, la siccité de la boue passe ainsi de 3 % à 20 % : la boue s'assèche. Des tests ont démontré que cette siccité des boues est suffisante pour empêcher à nouveau la libération de zinc dans les eaux de lixiviation.

M. Lacombe explique que WM a ainsi finalisé la période des essais et qu'elle travaille désormais à mettre en place les géotubes de façon permanente.

Par ailleurs, la rédaction de la demande de certificat d'autorisation pour le traitement tertiaire sera bientôt finalisée. Une attestation municipale sera également requise. WM prévoit être en mesure de lancer les opérations au début de l'été et les terminer à la fin de l'automne 2012.

Au cours de sa présentation, les questions et commentaires suivants sont formulés :

| Questions ou commentaires   | Réponses  |
|---|---|
| <i>L'augmentation du pH provoquée par le traitement tertiaire ne provoque-t-il pas des problèmes d'acidité dans les eaux?</i> | Le sulfate ferrique augmente certes le pH, c'est-à-dire qu'il rend l'eau moins acide, mais cet effet s'atténue par la suite pour rencontrer à nouveau les normes établies, soit un pH compris entre 6,5 et 9,5. |
| <i>Le sulfate ferreux et la soude caustique sont-ils des produits nouvellement utilisés pour le traitement de l'eau?</i>      | Le sulfate ferreux et la soude caustique sont des produits traditionnellement employés dans le traitement tertiaire des eaux, notamment par les municipalités.  |

| Questions ou commentaires  | Réponses   |
|--|--|
| <i>Le traitement tertiaire cible t-il uniquement le zinc?</i>  | Le traitement tertiaire ne cible pas uniquement le zinc, d'autres métaux se déposent au fond du bassin.  |
| <i>WM prévoit-il un suivi de ce traitement tertiaire?</i>  | WM planifie effectivement un programme de suivi pour s'assurer que les résultats observés correspondent bien à ceux escomptés.   |
| <i>Lors de la collecte des boues de décantation dans les géotubes, quel est le devenir du sac lui-même?</i>          | Le géotube est un sac non réutilisable. Il est effectivement ouvert puis coupé en morceaux. Il peut cependant être utilisé sur le site même, comme géotextile pour stabiliser les chemins difficiles à pratiquer par temps humide.   |
| <i>WM est-elle confrontée à ce problème de concentration de zinc dans ses autres sites d'enfouissement?</i>          | <p>Le site de Saint-Nicéphore présente effectivement la même concentration de zinc dans les eaux de lixiviation. Cependant, à la différence du site de Sainte-Sophie, ces eaux ne sont pas rejetées dans l'environnement mais dans le réseau d'égout municipal. C'est donc la Ville qui assure le traitement final des eaux.</p> <p>Le site de Magog ne présente pas de concentration de zinc comme celui de Sainte-Sophie et Saint-Nicéphore.</p> |
| <i>WM a-t-elle communiqué avec les sites d'enfouissement des compétiteurs pour échanger sur cette problématique?</i> | WM n'a pas effectué de communication en ce sens auprès des compétiteurs, mais a fait appel aux compétences d'experts spécialisés. WM savait que le traitement biologique opéré dans le RBS était sans effet sur les métaux tels que le zinc. Le traitement tertiaire identifié est un procédé commun et connu dans le traitement des eaux.   |

| Questions ou commentaires   | Réponses  |
|---|---|
| <i>La couleur de l'échantillon d'eau utilisé lors du test de ce soir est-elle la même que celle de l'eau rejetée à la rivière Jourdain?</i> | La dose de sulfate ferreux utilisée lors de la démonstration n'est pas représentative de la réalité. Dans les faits, l'eau est plus claire car il faut tenir compte du fait qu'elle subit une période de décantation de trois jours, comparativement à quelques minutes ici avec l'expérience réalisée pour fin d'explication du procédé. |
| <i>Où se déverse la rivière Jourdain?</i>   | La rivière Jourdain se déverse dans la rivière l'Achigan qui se jette à son tour dans la rivière l'Assomption.  |

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi de l'efficacité du traitement tertiaire de l'eau de lixiviation avec le Comité.

## 5 ACTIONS DE SUIVI

### 5.1 Les usines d'Enerkem

M. Dussault transmet les compléments d'information fournie par Mme Lamarre, représentante d'Enerkem, qui avait réalisé la présentation en septembre 2011 :

- La superficie de terrain nécessaire à la construction d'une usine cubique est de 200 000 pi<sup>2</sup>. Cette donnée exclut cependant l'usine complémentaire qui doit être aménagée afin d'accueillir la matière et assurer le préconditionnement des déchets.
- Les usines ont recours à l'énergie fournie par Hydro-Québec.
- Le bilan énergétique des usines constitue une donnée non accessible au public.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés.

| Questions ou commentaires   | Réponses  |
|---|---|
| <i>Il est étrange que le bilan énergétique demeure une donnée confidentielle.</i> | Les usines d'Enerkem sont des projets de recherche en cours de développement, ce qui pourrait expliquer cette prudence, notamment vis-à-vis de la concurrence.  |
| <i>La technologie développée par Enerkem est vraiment intéressante.</i>           | WM encourage et suit de près l'évolution de leurs travaux. Leurs projets à petite échelle ont été concluants, Enerkem travaille désormais à les développer à grande échelle. WM soutient également d'autres projets de recherche. |
| <i>La technologie d'Enerkem n'est donc pas rendue à être appliquée?</i>           | Il reste du travail à effectuer, comme par exemple développer les usines de préconditionnement mentionnées précédemment.  |

## 5.2 Demande de modifications aux décrets

M. Ghislain Lacombe rappelle que WM a déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) une demande de modifications aux décrets en juin 2011. Il explique que WM est présentement dans un processus d'information avec le Ministère, afin de répondre à ses questions.

Cette étape prend du temps du fait de la demande de WM d'inclure les frais de gestion post-fermeture de la zone 1 dans la fiducie existante pour la zone 4, comme cela a été autorisé pour la zone 5.

Cette demande est la première de la sorte que le Ministère a à étudier. Une fois que toutes les questions du Ministère auront trouvé une réponse, ces communications laisseront place à l'étape d'approbation de la demande par le conseil des ministres.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés :

| Questions ou commentaires   | Réponses  |
|---|---|
| <p><i>Comment a été convenue la gestion des fonds pour la post-fermeture de la zone 1?</i></p>                    | <p>Les modalités concernant la zone 1 ont été instaurées par une lettre de crédit, c'est-à-dire une lettre écrite où WM garantit la disponibilité de 7 millions \$ pour remplir ses obligations post-fermeture pour la zone 1. Cette lettre de crédit était une exigence du premier décret, émis en 2003. WM souhaite désormais effectuer une gestion globale du site, incluant les activités de post-fermeture, d'où sa demande au Ministère.</p>  |
| <p><i>Quelle somme d'argent représente le budget de gestion post-fermeture de Sainte-Sophie, pour 30 ans?</i></p> | <p>M. Lacombe n'a pas les données avec lui, mais explique que le calcul de ce budget est réalisé en estimant le coût par année des opérations nécessaires après la fermeture du site. La cotisation annuelle que WM doit verser pour créer le fond de fiducie est ainsi calculée et révisée tous les 5 ans.</p>   |
| <p><i>Ces calculs incluent-ils la probabilité d'accidents majeurs? Qui paierait alors?</i></p>                    | <p>Le fond de fiducie est calculé pour une gestion normale du site après sa fermeture. Il n'inclut pas d'assurance en cas de catastrophe.</p> <p>Néanmoins, après la fermeture du site, WM demeurera le propriétaire du site, et elle possède les assurances environnementales nécessaires pour gérer ce type de situation.</p> <p>WM a toujours assumé ses responsabilités. Lorsqu'elle est devenue propriétaire du site de Sainte-Sophie, elle a constaté les impacts sur l'environnement existants à Sainte-Anne-des-Plaines. WM a alors géré de façon responsable la situation, même si celle-ci était antérieure à son arrivée. WM entend toujours assumer pleinement ses responsabilités.</p> |

| Questions ou commentaires   | Réponses   |
|---|--|
| <i>Qu'arrivera t-il si WM fait faillite?</i>  | WM est une entreprise bien établie et solide au Canada. Néanmoins, si jamais WM venait à disparaître, le fond de fiducie assurerait la gestion du site. Le Ministère pourrait apporter davantage de précisions sur les conséquences de ce type de situation. |
| <i>Quel serait le mode de gestion des fonds de post-fermeture si de nouvelles cellules devaient être construites?</i> | WM souhaiterait faire de même pour les prochaines cellules, c'est-à-dire demander à intégrer leurs frais de gestion dans le fond de fiducie.   |

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi de la demande de modification au décret
- Indiquer l'estimation du budget nécessaire au maintien des activités post-fermeture pendant 30 ans.

### 5.3 Remplacement de M. Roy au sein du Comité

M. Martin Dussault explique que le président du comité M. Yvon Berthiaume a signé une lettre adressée à M. Bruno Laroche, maire de Saint-Hippolyte, pour nommer un nouveau membre au sein du Comité. La lettre n'a présentement pas eu de retour, mais WM effectuera sous peu une relance pour faire le suivi de la demande.

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi du recrutement d'un nouveau représentant de Saint-Hippolyte.

## 5.4 Les sites d'enfouissement concernés par la problématique des goélands

M. Simon Mercier, directeur des opérations, présente une carte de la région, identifiant les sites d'enfouissement ainsi que les colonies de goélands répertoriées. La carte est disponible à l'Annexe 4.

- Les principales colonies de goélands sont localisées à Beauharnois (9000 couples) et l'Île Deslauriers (50 000 couples).
- Les sites de RCI à Lachute et d'EBI à Saint-Thomas ne pratiquent pas l'effarouchement.
- Le site de BFI pratique l'effarouchement et cette mesure constitue une obligation inscrite à son décret d'autorisation.
- Le site de WM à Sainte-Sophie pratiquait l'effarouchement avec abattage, mais son permis scientifique a pris fin en décembre 2011. En janvier 2012, WM a déposé son rapport annuel et demandé la reconduite de ce permis. À la fin de février, le Service canadien de la Faune (SCF) a fait savoir qu'il refusait ce renouvellement. WM entend donc mettre en place dès la semaine prochaine un travail d'effarouchement avec un fauconnier, présent à temps plein sur le site. M. Mercier rappelle que les mesures d'effarouchement menées à Sainte-Sophie sont effectuées sur une base volontaire, et non obligatoire comme pour BFI.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| L'augmentation de la présence des goélands est-elle due à l'augmentation du tonnage de déchets reçu au site? | L'augmentation de la présence de goélands serait plutôt attribuable à l'interruption de l'effarouchement à la suite de l'accident de l'employé responsable de l'abattage survenu en décembre ainsi qu'au retour hâtif du printemps. |
| L'accident survenu était-il grave?   | L'accident a été provoqué par une fusée pyrotechnique qui a explosé dans le fusil, blessant alors un employé. Ce dernier est toujours en arrêt de travail à la suite de l'évènement.  |

| Questions ou commentaires   | Réponses  |
|---|---|
| Cela est-il dû au fait que la fusée ait pris l'humidité?  | WM a demandé à un armurier d'investiguer sur l'accident. Selon lui, l'accident serait dû au fait que la fusée ait été introduite à l'envers dans le fusil.  |
| <i>Pourquoi les mesures d'effarouchement ne seraient-elles pas incluses dans la demande de modification au décret, comme c'est le cas au site de BFI?</i>     | Pour le site de BFI, le MDDEP était préoccupé de la présence des goélands, d'où l'intégration de l'effarouchement au décret d'autorisation. Le Ministère n'avait pas cette préoccupation pour le site de Sainte-Sophie. |
| <i>Les exploitants du site de BFI pratiquent l'effarouchement, mais pratiquent-ils l'abattage?</i>  | Les exploitants du site de BFI sont dans l'obligation de contrôler la présence de goélands, peu importe la façon dont ils procèdent. Ils pratiquent présentement la fauconnerie et ne recourent pas à l'abattage.       |
| <i>Comment expliquez-vous que le Service Canadien de la Faune ait autorisé pendant plusieurs années l'abattage et qu'il refuse désormais son application?</i> | Le premier permis qui a été donné à WM était un permis scientifique, qui a ensuite été reconduit. Cependant, le SCF souhaite désormais abolir cette pratique et privilégier la fauconnerie.                             |
| <i>Le problème des goélands est global. Les chasser à une place ne fait que provoquer leur déplacement ailleurs, sans résoudre vraiment la problématique.</i> | Les travaux de recherche menés par l'équipe du professeur Giroux de l'Université du Québec à Montréal se poursuivent encore pour 5 ans. On peut donc espérer des pistes de solution globales.                           |
| <i>Quels ont été les résultats du programme d'abattage?</i>   | En 2011, WM a abattu jusqu'à 21 goélands par semaine. Les mesures d'effarouchement et d'abattage ont permis de contrôler la présence des goélands.  |

| Questions ou commentaires  | Réponses   |
|--|--|
| <i>Le travail du fauconnier consiste-t-il à tuer les goélands?</i>   | Le travail du fauconnier s'assimile davantage à de l'effarouchement. La présence du faucon, prédateur naturel du goéland, permettra de faire fuir ces derniers. Par ailleurs, le fauconnier aura pour mandat de gérer globalement la problématique des goélands et pourra avoir recours à des mesures complémentaires. |
| <i>Il me semble que le travail du fauconnier avait été jugé moins efficace.</i>  | Des essais ont été réalisés à l'automne mais le fauconnier n'assurait pas une présence à temps plein sur le site. L'efficacité de cette pratique n'est donc pas encore précisément déterminée.   |
| <i>La problématique des goélands est durable. Avec les deux autres sites d'enfouissement dans la région, où aucun effarouchement n'est effectué, les goélands disposent de deux sites d'alimentation attractifs.</i>   | Le fait rassurant est que la population de goélands ne grandit pas. Les travaux de recherche de l'Université du Québec à Montréal pourront donner davantage d'information pour aider à solutionner ce problème.  |
| <i>Quand l'étude menée par l'équipe du professeur Giroux de l'Université du Québec à Montréal sera terminée, le Ministère va étudier ses résultats. Peut-on envisager qu'il revienne sur sa décision de ne plus recourir à l'abattage?</i>   | L'équipe universitaire et le SCF semblent s'entendre dès à présent pour ne pas préconiser l'abattage. Il semble donc peu probable qu'un changement d'orientation ait lieu.   |
| <i>M. Berthiaume propose de contacter les Comités de vigilance des deux autres sites d'enfouissement de la région pour dialoguer autour de la problématique des goélands et voir à développer une action collective. Cette initiative est approuvée par les membres du Comité.</i> | WM juge la problématique des goélands sérieuse et assure les membres du Comité qu'elle ne compte pas baisser les bras. Des mesures seront mises en œuvre et un suivi sera effectué auprès du Comité.   |

**ACTION DE SUIVI :**

- Faire le suivi de la prise de contact entre M. Berthiaume et les autres comités de vigilance concernant la problématique des goélands
- Faire le suivi des résultats du travail du fauconnier (dans le cadre de la visite)

## **5.5 Planification d'une visite du site d'enfouissement**

M. Dussault offre d'effectuer une visite du site d'enfouissement lors de la prochaine rencontre du Comité. Le rendez-vous serait donné à 17h30. M. Lacombe mentionne que beaucoup de travaux seront alors en cours, ce qui permettra aux membres du Comité de les observer :

- installation d'une cellule d'enfouissement
- travaux de recouvrement final des cellules
- installation d'un puits de biogaz

Une rencontre avec le fauconnier pourrait également être planifiée.

La proposition est accueillie favorablement par les membres du Comité.

## 6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 6.1 Registre des plaintes

M. Mercier indique que WM n'a pas reçu de nouvelle plainte depuis la dernière rencontre du Comité. Aucune plainte n'a été reçue depuis septembre 2010.

### 6.2 Visites du site Internet

M. Dussault présente les plus récentes statistiques. Depuis juillet 2008, plus de 17 000 visites ont été effectuées sur le site, ce qui confirme son intérêt.

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 5.

Le commentaire suivant est ensuite soulevé :

| Questions ou commentaires  | Réponses  |
|--|---|
| <i>Lorsque j'ai voulu confirmer la date de la rencontre de ce soir, j'ai constaté que le site Internet n'était pas à jour.</i> | WM va apporter les corrections nécessaires et s'assurer de mener une mise à jour régulière. |

#### **ACTIONS DE SUIVI :**

- Procéder à la mise à jour du site Internet à la suite de chaque rencontre du Comité

## 7 QUOI DE NEUF AU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE : LA SÉCURISATION DE L'ACCÈS AU SITE

M. Mercier explique que l'accès au site d'enfouissement est contrôlé par le poste de garde où se situe la barrière. En dehors des heures d'ouverture, un gardien assure une surveillance attentive. Le site n'est pas accessible sans autorisation au préalable. Les visiteurs doivent être accompagnés d'un représentant de WM, alors que les sous-traitants qui viennent travailler ont reçu une formation en santé-sécurité. Ces derniers sont admis sur le site après s'être enregistrés au poste de pesée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite soulevés :

| Questions ou commentaires  | Réponses   |
|--|--|
| <i>Un membre du Comité témoigne avoir pu s'introduire sur le site sans aucun contrôle.</i> | M. Mercier est surpris de ce fait car il a pu constater lui-même un contrôle serré de l'accès au site. Il propose de revenir avec un complément d'information sur cet événement. |

### **ACTIONS DE SUIVI :**

- Faire le point sur les raisons de l'accès non contrôlé au site mentionné par un membre du Comité.

## 8 REPORTAGE DE L'ÉMISSION LES TESTEURS (VRAK.TV) SUR LE MÉTIER DE FAUCONNIER

M. Mercier revient sur l'émission *Les testeurs*, qui s'adresse à un jeune public, qui s'est intéressée au métier de fauconnier et s'est rendu sur le site de Sainte-Sophie pour réaliser un reportage. L'émission a été diffusée le 23 février 2012 à 18h00.

M. Mercier, qui était présent lors du tournage, explique que le cœur du reportage était le métier de fauconnier mais que le site de Sainte-Sophie a été mentionné.

## 9 DIVERS

M. Dussault prend la parole pour revenir sur le jugement rendu en Cour d'appel, relatif au site d'enfouissement de Lachute exploité par RCI. WM a entrepris un recours juridique, tout comme le MDDEP, considérant que deux des conditions du décret d'autorisation n'étaient pas respectées : le tonnage annuel reçu au site dépasserait la limite autorisée et les déchets proviendraient de l'extérieur du territoire autorisé.

En 2010, la cause a été plaidée une première fois mais a été perdue en première instance. WM et le Ministère ont alors porté la cause en Cour d'appel, qui leur a donné raison. Compte tenu que la cause pourrait bientôt être portée devant la Cour Suprême du Canada, M. Dussault tient à garder une réserve sur ce dossier mais WM assurera un suivi de la situation auprès du Comité.

### **ACTIONS DE SUIVI :**

- Faire le suivi du processus judiciaire relatif au site d'enfouissement de Lachute exploité par RCI

## 10 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie encore une fois les membres du Comité pour leur participation à la rencontre.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le jeudi 7 juin 2012, à compter de 17h30.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h40.

Élodie Rolland,  
Rapporteuse de la réunion